

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien regroupant 5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison situé sur la commune de Machault présentée par la société Ferme éolienne Machault - 233, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2018-108 du 28 février 2018, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du **vendredi 23 mars au lundi 23 avril 2018 inclus**. Ce parc éolien se compose de 5 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison répartis sur la commune de Machault. La puissance totale maximale du parc sera de 18 MW pour une hauteur de mât des éoliennes de 92 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 150 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le projet sera implanté sur la commune de Machault, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Machault aux heures habituelles d'ouverture au public,

- sur support papier en mairie de Machault aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (lundi 23 avril 2018 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pref-ep-machault@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-ep-machault@ardennes.gouv.fr). La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Machault – Mairie – Place de la Mairie – 08310 Machault. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non-mobiles, côté(s) et paraphé(s) par le commissaire enquêteur en mairie de Machault aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de :

en mairie de Machault (siège de l'enquête)	vendredi 23 mars 2018 de 10h00 à 12h00
	mercredi 28 mars 2018 de 14h00 à 16h00
	mardi 3 avril 2018 de 14h00 à 16h00
	samedi 21 avril 2018 de 15h00 à 17h00
	lundi 23 avril 2018 de 16h00 à 18h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. François THIÉBAULT, personne responsable du projet à l'adresse suivante : Pôle environnemental de Gros-Jacques - 1, rue des énergies renouvelables - 80460 Oust-Marest ([francois.thiebault@energieteam.fr](mailto:francois.thiebault@energieteam.fr)) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **1 MARS 2018**

le préfet  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Frédéric CLOWEZ

ENDS CRAM P-5